

ATELIER JEUNE PUBLIC : DE L'IMAGE FIXE A L'IMAGE ANIMÉE

Du fait du développement de l'accompagnement des films du Répertoire, et afin de répondre aux demandes des programmeurs de salles, le département Patrimoine de l'ADRC propose à des conditions aménagées des ateliers ludiques et pédagogiques de découverte de l'image animée. Ces séances sont proposées « clé en main » aux salles de cinéma (associatives, municipales ou privées) qui en font la demande. Destinées principalement au jeune public, ces rencontres de sensibilisation autour des films disponibles auprès de l'ADRC Patrimoine, permettent de manière ludique et pratique de parcourir l'histoire du cinéma. Ces séances sont encadrées par des professionnels du cinéma : Marcos Uzal (critique, animateur) et Anne Gourdet-Mares (assistante caméra).

I - LE FILM

LES AVENTURES DU PRINCE AHMED

Die Abenteuer des Prinzen Achmed

Allemagne, 1923-1926, 1h05, muet sonorisé, N&B tinté

Format image : 1.37

Réalisation, scénario : Lotte Reiniger

Image : Carl Koch

Effets spéciaux : Berthold Bartosch

Arrière-plans : Walther Ruttmann

Musique : Wolfgang Zeller

Narration (2007) : Hanna Schygulla

Distribution : Carlotta Films



Il était une fois dans la vallée du Calife, un jeune prince Ahmed qui s'envole sur un cheval volant, et atterrit au pays lointain de Wak Wak. Là, il tombe amoureux de la belle Pari Banu. Mais il doit affronter son plus terrible ennemi, le mage africain.

Cette histoire est inspirée des *Mille et Une Nuits*, recueil de contes populaires arabes datant du Xème siècle. La trame principale y est celle de Shéhérazade, qui vient d'épouser le roi et qui, durant mille et une nuits, lui racontera de fabuleuses histoires. *Ali Baba et les quarante voleurs, Sindbad le Marin, Aladin ou la lampe merveilleuse, Le cheval volant...* Ce sont ces deux dernières qui sont illustrées dans *Les Aventures du Prince Ahmed*.

II - LES CONDITIONS DE LOCATION DES COPIES ADRC

Les projections donnent lieu à une déclaration des recettes selon la procédure commerciale habituelle (billetterie CNC). Ce programme ne fait pas l'objet de minimum garanti (partage des recettes à hauteur de 50 %). Il devra être loué au moins pour trois séances dont une avec un intervenant. Dans le cadre d'une circulation entre des salles de petites villes, et notamment lorsqu'il s'agit d'une circulation organisée par une association, les trois séances hebdomadaires peuvent être réparties sur plusieurs villes différentes. La circulation des copies est effectuée par l'ADRC en accord avec les distributeurs. Le transport de ces copies est à la charge des salles.

III - LES INTERVENANTS

Anne GOURDET-MARES

Après des études d'Histoire, Anne Gourdet-Mares devient projectionniste, puis assistante caméra. Passionnée par l'histoire des techniques cinématographiques et pré-cinématographiques, elle anime depuis plusieurs années des ateliers de sensibilisation à l'image animée.

Marcos UZAL

Critique dans plusieurs revues de cinéma, co-directeur de la collection *Côté films* aux éditions Yellow Now, Marcos Uzal anime depuis plus de dix ans des ateliers théoriques et pratiques pour le département pédagogique de la Cinémathèque française et la Cinémathèque Robert Lynen de la Ville de Paris. Il intervient par ailleurs régulièrement dans le cadre des dispositifs Collège au cinéma et Lycéens au cinéma (CNC).

IV- PRÉSENTATION DES ATELIERS

Les Aventures du Prince Ahmed n'a rien d'un dessin animé traditionnel. Entièrement animé de silhouettes en papiers découpés, il emprunte à deux formes d'art populaire, la silhouette découpée et le théâtre d'ombres. Il est l'illustration parfaite pour expliquer aux enfants l'invention du cinématographe qui repose sur la décomposition du mouvement.

Deux types d'animations sont proposés :

> Ateliers encadrés

Groupe de 25 enfants. À partir de 7 ans

Ces ateliers s'adressent à un **groupe de 25 enfants** en temps scolaire ou hors temps scolaire. Centres de loisirs ou tout public (enfants accompagnés), il s'agit d'un atelier encadré qui se décline en trois parties sur une matinée ou un après-midi.

1^{ère} partie	Présentation du film et projection.	Durée : 1h15
2^{ème} partie	Après la projection, les enfants découvrent les évolutions techniques qui ont permis le passage de l'image fixe à l'image animée. Ils manipulent les différents jeux optiques (plaque de lanterne magique, thaumatrope, zootrope).	Durée : 45 mn
3^{ème} partie	L'animation permet ensuite aux enfants de comprendre la fabrication du film <i>Les Aventures du Prince Ahmed</i> . Afin de poursuivre en classe ou à la maison, Il est proposé aux enfants des images du film qui leur permettront de réaliser leur propre jouet optique.	Durée : 30 mn

> Animations

Classes scolaires ou centre de loisirs, jusqu'à 100 enfants par séance. À partir de 7 ans.

1^{ère} partie	Présentation du film et projection.	Durée : 1h15
2^{ème} partie	Démonstration de jouets optiques, tout en abordant la fabrication du film <i>Les Aventures du Prince Ahmed</i> . Afin de poursuivre en classe ou à la maison, Il est proposé aux enfants des images du film qui leur permettront de réaliser leur propre jouet optique.	Durée : 45 mn

NB - Programme indicatif pouvant être aménagé avec l'intervenant en fonction des demandes des programmeurs.

V - TARIFS ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DE L'INTERVENANT

L'Agence a négocié auprès des intervenants les conditions suivantes valables uniquement sur les copies ADRC. À charge pour la salle d'accueillir l'intervenant et de le rétribuer. Deux possibilités de rémunération sont proposées :

- L'association dont dépend l'intervenant adressera à la salle un contrat précisant la nature des prestations fournies et les moyens mis à disposition ainsi qu'une facture.
- Si l'employeur est considéré comme organisateur non professionnel de spectacle vivant, il peut procéder à la rémunération de l'intervenant par le biais du guichet unique du spectacle (GUSO) qui est un service de simplification administrative gratuit. L'employeur verse au salarié le montant net de la prestation. Le règlement des cotisations sociales auprès du GUSO.

Présentation du film et animation en salle d'une durée d'une heure trente	300 € la séance
Tarif dégressif : à partir de 3 séances	230 € la séance
Tarif dégressif : à partir de 5 séances	Nous contacter

Un tarif dégressif supplémentaire pourra être accordé si plusieurs ateliers sont programmés.

L'ADRC prendra en charge le déplacement de l'intervenant sur présentation des justificatifs.

Contact : Rodolphe Lerambert (01 56 89 20 36), Anne Rioche (01 56 89 20 37) - patrimoine@adrc-asso.org

MAJ. 12/03/2008